COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 31 MARS, à vingt heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire

Présents : MM. QUAGLIERI Jean Pierre, ROUQUET Jacques, BATAILLE Georges, DEVILLE Lucas, GARACCI Patrick, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean MMES. NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, PETIT Isabelle, PETRASCH Isabelle

Absents Excusés : M. MARCOS Juan-Carlos, MMES LOURDELLE Lydia, CESTNIUC Tatiana, TABOSA Romane

Monsieur Juan-Carlos MARCOS a donné procuration à Monsieur Jacques ROUQUET
Madame Tatiana CESTNIUC a donné procuration à Madame Sylvette NEWMAN
Madame Lydia LOURDELLE a donné procuration à Madame Isabelle PETIT
Madame Romane TABOSA a donné procuration à Monsieur Patrick GARACCI

Madame Isabelle PETIT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Lundi 28 Février 2022.
Voté à l'unanimité

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Le conseil municipal déclare après un vote à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021

Madame Sylvette NEWMAN, 3ème Adjoint au Maire, élue à l'unanimité Présidente de séance par le Conseil Municipal pour examiner le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	646 932.29 €
Recettes	875 945.38 €
Excédent de clôture :	*229 013.89 €*
Investissement	
Dépenses	776 776.24 €
Recettes	510 193.92
Déficit de clôture :	*266 582.32 €*
Restes à réaliser en dépenses :	233 347.77 €
Restes à réaliser en recettes :	130 440.30 €

Hors de la présence de M. Jean Pierre QUAGLIERI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 :

Résultat de FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	229 013.09 €
Résultats antérieurs reportés	759 298.91 €
Résultat à affecter	**988 312.00 €**

Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution cumulé d'Investissement R001	- 190 047.19 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 102 907.47 €
Besoin de financement Compte R1068	292 954.66 €

Monsieur le maire propose aux membres du conseil :

- d'approuver le tableau ci-dessus
- d'effectuer la reprise sur l'exercice 2022 du résultat de clôture au compte R 002 en recette pour un montant de 695 357.34 €,
- d'effectuer la reprise sur l'exercice 2022 du résultat de clôture au compte D 001 en dépense pour un montant de 190 047.19 €
- d'effectuer l'affectation du résultat au compte 1068 de 292 954.66 €

Voté à l'unanimité

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE - OPÉRATION UKRAINE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 7 Mars 2022, de Madame Hélène SANDRAGNE, Présidente du Conseil Départemental de l'Aude et Madame Marie-Hélène FABRE Vice-Présidente de l'Association Aude Solidarité qui expliquent que l'Association Aude Solidarité souhaiterait organiser une collecte de fonds sur la commune et que le conseil municipal pourrait également abonder.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à cette demande et de subventionner à hauteur de 500 € l'Association Aude Solidarité.

Voté à l'unanimité

5/ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27/01/2022 GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCCLA POUR REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire précise qu'il y'a lieu d'annuler la délibération prise le 27/01/2022 concernant le groupement de commande de la CCCLA pour les repas en liaison froide car la commune n'est pas concernée.
Il précise que la commune souhaite rester décisionnaire concernant les repas de la cantine scolaire.

Voté à l'unanimité

6/ MODIFICATION DU RÉGLEMENT CONCERNANT L'AIDE AUX FAÇADES

Monsieur le Maire précise qu'il y'a lieu de modifier le règlement de l'aide aux façades.
Il propose que la Grand Rue soit ajoutée à la liste des rues pouvant bénéficier de l'aide à la réfection des façades.

Voté à l'unanimité

7/ CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'ATD11 POUR LA REPARATION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet de réparation du mur du cimetière.

Voté à l'unanimité

8/ SUBVENTION POUR UNE CLASSE TRANSPLANTEE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Monsieur le Directeur de l'école de LASBORDES. Celui-ci sollicite une demande exceptionnelle pour une sortie scolaire (classe transplantée).

La commission petite enfance, réunie en date du 05/01/2022 a proposé la somme de 750.00 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre la proposition de la commission petite enfance.

Voté à l'unanimité

9/ ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 01/07/2013 : « MONTANTS DES AMENDES RELATIVES AU STATIONNEMENT ET A LA SALUBRITE PUBLIQUE »

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération prise le 01/07/2013.

Il explique que celle-ci concerne le stationnement et la salubrité publique. Monsieur le Maire propose de reprendre une délibération propre aux montants des amendes relatives à la régie d'état pour le stationnement.

Voté à l'unanimité

10/ MONTANTS DES AMENDES RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE LASBORDES

Monsieur le Maire énonce les montants des amendes pouvant être dressées par l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) de la commune :

CAS N° 2 : amende forfaitaire de 35 € majorée à 75 €
CAS N° 4 : amende forfaitaire de 135 € majorée à 375 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer ces montants pour les contraventions liées au stationnement sur la commune.

Voté à l'unanimité

11/ ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 16 NOVEMBRE 2017 DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) MISE EN ŒUVRE DU R.I.F.S.E.E.P, (I.F.S.E. ET C.I.A.)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 16 novembre 2017 et précise que suite à l'obtention d'un agent de l'examen professionnel d'agent de maîtrise filière technique il est nécessaire d'ajouter ce groupe de catégorie afin que cet agent puisse continuer à bénéficier du CIA et de l'IFSE, le reste des modalités de la délibération demeureront inchangés.

Voté à l'unanimité

12/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer l'agent de maitrise et d'inclure le CDD Article L.352-4 travailleur de droit public porteur de handicap

Voté à l'unanimité

13/ VOTE DES TAUX FISCAUX : TAXE FONCIERE SUR BATI ET TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter le taux des taxes en 2022 et de reconduire les taux de l'an dernier c'est à dire de la taxe foncière sur foncier bâti à 54.95 % et de la taxe foncière sur foncier non bâti à 97.00%.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Nomalys City présentation de l'application par la société
Monsieur le Maire informe que le presbytère a été vendu et que le produit de la vente sera inscrit au budget
Réflexion sur une participation financière de la benne communale
Monsieur le maire informe l'assemblée sur les sorties d'inventaires
Monsieur le maire propose les permanences électorales pour les élections présidentielles
Monsieur le maire indique qu'il a lieu de réfléchir sur une éventuelle participation financière des habitants pour la location de la salle polyvalente afin de couvrir les dépenses de chauffage pendant la période hivernale.
La commune ne participera plus pour amoindrir la TEOM 2022 en raison des restrictions de tournées qui seront plus couteuses pour les communes.
Monsieur Jacques Rouquet présente le Devis I-TERRE pour la réfection du mur du cimetière.
Monsieur le Maire présente le plan de l'éclairage public intelligent et précise que ce projet sera pris en charge par le SYADEN.

Séance levée à 23 h 15

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Isabelle PETIT **Jean-Pierre QUAGLIERI**

MAIRIE DE LASBORDES (Aude)